DEPARTEMENTDE LA VENDEE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024 Recu en préfecture le 01/02/2024

-

Publié le 02/02/2024

ID: 085-258500651-20240201-OM31012403-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DE L'EST VENDEEN

Arrondissement
De LA ROCHE SUR YON

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

N° OM30012403 CM/BB

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à 18H30, à la Salle du Petit Lundi, à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 24/01/2024

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36 Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 24 Nombre de oui : 24

PRESENTS: Adeline AUBERGER, Emmanuelle MOREAU, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Alain SCHMUTZ, Christian PELLETIER, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Jean-Yves BRICARD, Sylvie MARIOT, Valérie TONARELLI, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Daniel DRAPEAU, Christian DROUAULT, Anthony GRIMAUD, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Emmanuel TESSIER, Jean-Pierre MALLARD formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES: Anne BIZON, Jean-Claude MARCHAND (pouvoir à Christian PELLETIER), Anne ROY, Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT, Claude CLERJAUD, Edwige GODET, Damien CRABEIL, Daniel MOTTARD, Yvan CHENU, Héléna MADORRA, Jérôme CARVALHO, Lionel GAZEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	185 609,54
- un excédent reporté de :	1 034 182,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 219 792,50
- un excédent d'investissement de :	3 968 365,84
- un déficit des restes à réaliser de :	83 423,88
Soit un excédent de financement de :	3 884 941,96
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit : RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 219 792,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	130 000,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 089 792,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 968 365,84

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre Wallard D Date de signature : 01/02/2024

Qualité : Président du SCOM Est

Daltata signiture Julio 2/2024 Qualité: Vice-président du SCOM Est

Signé électroniquement par : Yannick

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.